

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
01 juillet 2019 à 20 heures 30

Convocation du 20 juin 2019

Etaient présents : M. Joseph BEILLOUIN, M. Bernard BOUTIN, Mme Denise DARTEIL, Mme Sylvie GALHAUT, M. William GÉRAUD, M. Jean-Paul JUSTEAU, M. Michaël LOUVET, Mme Christelle LOUVIOT, M. Marc MARTIN, M. Fabien MENARD, M. Marc OGÉREAU, M. Nicolas OGÉREAU, M. Dimitri RABOUIN, M. Noël ROBICHON, Mme Françoise SILVESTRE DE SACY.

Excusés :

Mme Agnès CHALUMEAU, M. François CORDIER, M. Mickaël MORINIERE, M. Fabien NEAU, Mme Sophie MÉTAYER ,

Absents : Mme Luce ADAM, Mme Sandrine HUBLAIN, M. Frédéric MOREAUX, Mme Maryse PLENEL,

A noter ci-dessous le nom, prénom et l'heure d'arrivée pour les élus qui arrivent après 20 heures 30 :
OGÉREAU Nicolas à 20h55

Secrétaire de séance : M. Noël ROBICHON

Délibération subvention Comité des Fêtes de Louerre 14 juillet 2018

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour permettre le versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 300.00 € au Comité des Fêtes de Louerre, pour le 14 juillet 2018, (délibération du 9 avril 2018) et suivant les justificatifs remis par le Comité des Fêtes le 29 mars 2019, et à la demande de la Trésorerie de Doué en Anjou, il convient de délibérer de nouveau pour confirmer le versement de la subvention exceptionnelle accordée en 2018.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, émet un avis favorable au versement de la subvention d'un montant de 300.00 € au Comité des Fêtes de Louerre, pour le 14 juillet 2018.

Délibération vente ex RD761 commune déléguée de Noyant-La-Plaine

Madame le Maire informe le conseil municipal que le terrain de l'ex RD761 situé sur la commune déléguée de Noyant-La-Plaine, le long de la parcelle cadastrée préfixe 230 section ZI n° 2, d'une superficie d'environ 1400 à 1700 m² intéresse l'auto école DEROUET qui occupe ce terrain comme piste de moto école, pour une acquisition.

Le prix de cession de ce terrain serait fixé à 17 000.00 € (terrain+ les frais de notaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, émet un avis favorable pour la vente du terrain de l'ex RD761 situé sur la commune déléguée de Noyant-La-Plaine pour la somme de 17 000.00 € à l'auto école DEROUET, et autorise Madame le Maire ou Monsieur Nicolas Ogereau, Maire délégué de Noyant-La-Plaine à signer les actes notariés relatifs et tout autre document administratif relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

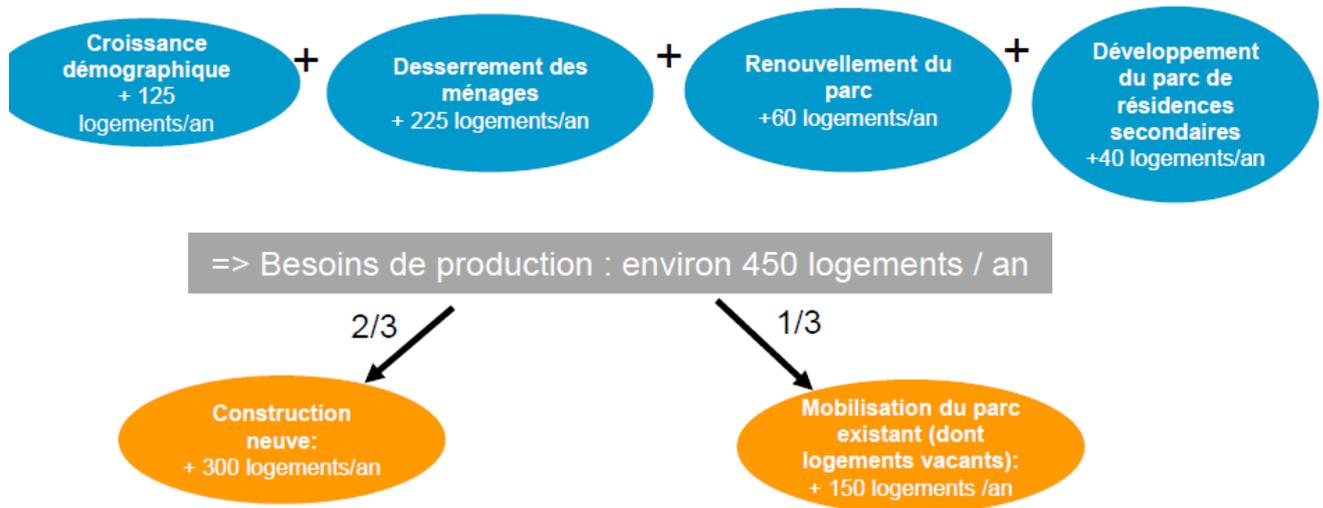
Plan local d'habitat :

La communauté d'agglomération Saumur val de Loire à laquelle appartient la commune de Tuffalun, a mis en place un scénario pour son PLH comprenant 6 axes :

- Faire du PLH un vecteur de l'attractivité résidentielle / marketing territorial de la CASVL

- Donner la priorité à la revalorisation de l'habitat existant
- Renforcer les priorités à travers le levier de l'habitat
- Ajuster le volume et le profil de construction neuve, comme une offre de complément dans la réponse aux besoins
- Consolider et étendre la politique habitat des publics aux besoins spécifiques
- Renforcer la gouvernance de la politique habitat.

4) Ajuster le volume et le profil de la construction neuve, dans un rôle complémentaire à l'offre existante dans la production



Plan Local d'Urbanisme :

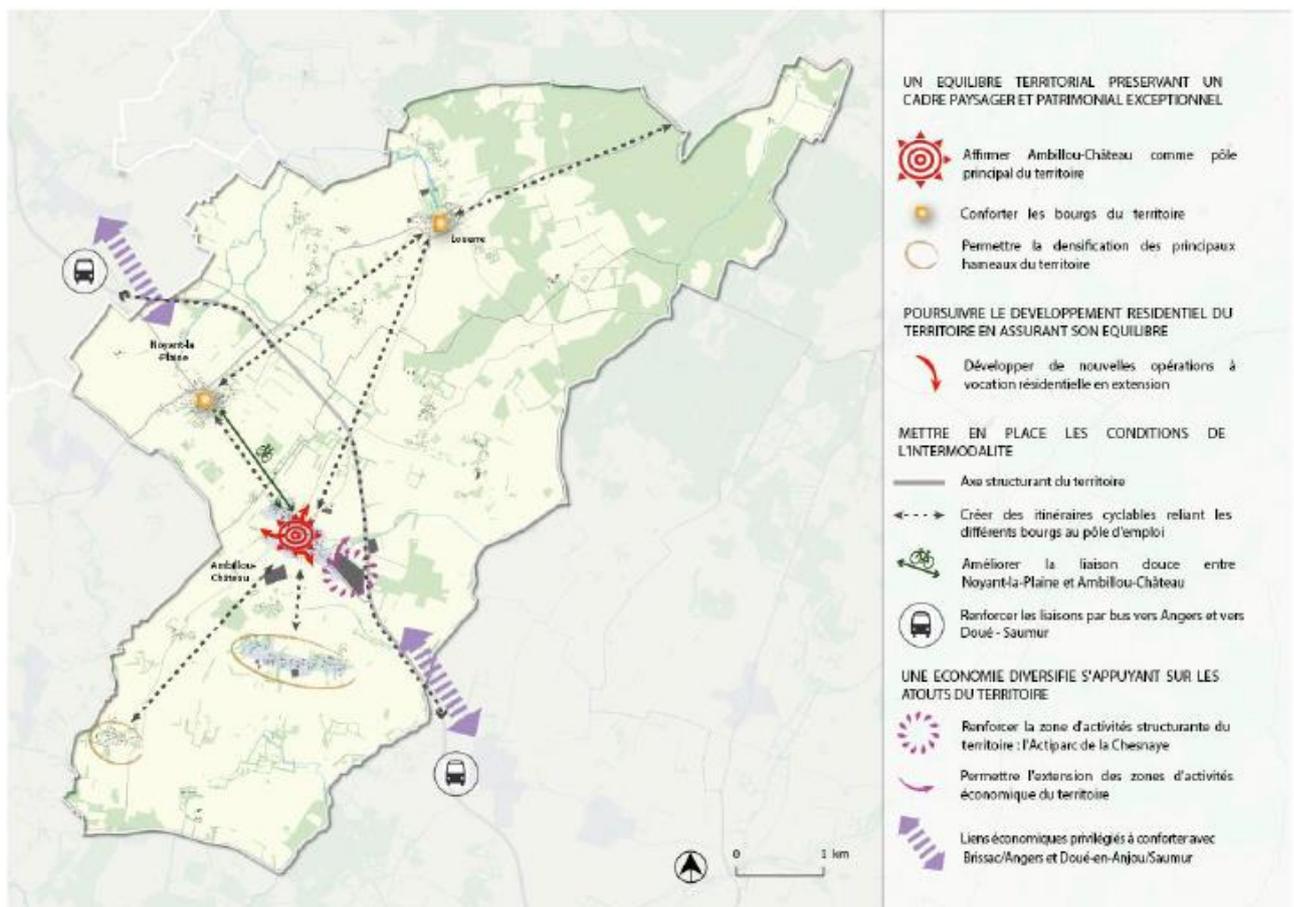
PADD de Tuffalun :

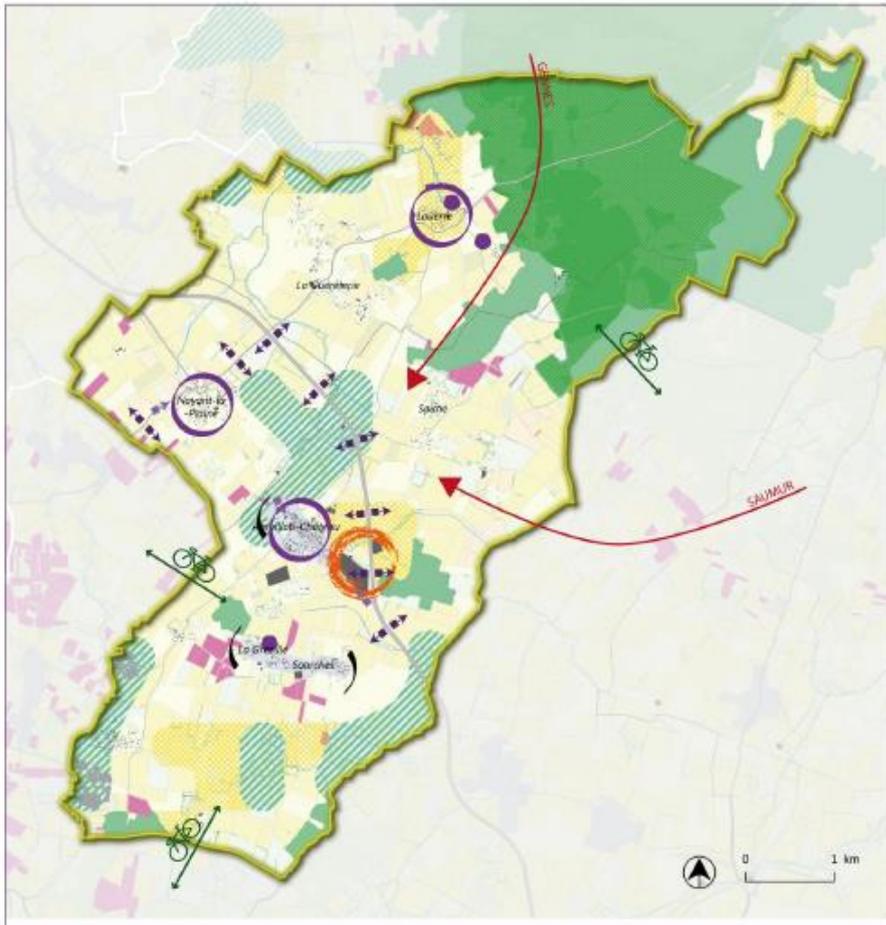
3 axes :

- Un équilibre territorial préservant un cadre paysager et patrimonial :
 - o préserver et mettre en valeur les identités paysagères et patrimoniales
 - o ménager un socle agricole en forte évolution
 - o intégrer la trame verte et bleue au projet
 - o une structure urbaine qui s'organise autour des centralités du territoire
 - o les bourgs ruraux comme commune de proximité
 - o un développement urbain qui anticipe le changement climatique et intègre la gestion des risques naturels
 - o mettre en place les conditions de l'intermodalité (voiture, transports en commun, vélos, pédestre...)
 - o conforter le niveau d'équipement et de services en cohérence avec l'armature territoriale
 - o maintenir une offre commerciale de proximité vectrice d'animation des centres-bourgs

- Un développement résidentiel maîtrisé et adapté aux évolutions démographiques :
 - o En terme de logements à produire pour Tuffalun, un scénario démographique à 1950 habitants à l'horizon 2030 soit une évolution annuelle de 0.6% de la population. Ce qui correspond à 130 logements soit 11 logements/an pour Tuffalun.
 - o Privilégier en 1^{er} lieu le développement en comblement du tissu existant : 50% pour Tuffalun.
 - o En continuité des bourgs : 2ha pour Tuffalun
 - o La modération de la consommation d'espace par rapport à la période 2002 – 2016 : 60%
 - o Lutter contre la vacance
 - o Répondre aux besoins induits par le vieillissement de la population.
 - o Conforter la présence de l'eau et du végétal comme composante du cadre de vie
 - o Valoriser l'architecture et le patrimoine présents dans les bourgs et villages
 - o Anticiper les besoins en terme d'eau potable et assurer une gestion qualitative de la ressource

- Une économie diversifiée s'appuyant sur les atouts du territoire :
 - o S'appuyer sur les zones du territoire, pour Tuffalun : 3 ha.
 - o Accompagner le développement des entreprises
 - o Conforter les spécificités culturelles du territoire
 - o Contribuer au renforcement de l'accueil touristique





PRÉSERVER ET VALORISER LES MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES QUI COMPOSENT LES PAYSAGES DU TERRITOIRE

- Préserver la diversité paysagère de Tuffalun
- Préserver et valoriser la diversité paysagère et écologique des espaces forestiers
- Maintenir une mosaïque paysagère agricole riche de diversifiée
- Accompagner et valoriser le caractère viticole du Sud de la commune
- Disposer d'une trame bleue de qualité
- Protéger les réservoirs majeurs de biodiversité
- Protéger les réservoirs complémentaires de biodiversité des sous-trames haies et bois
- Maintenir les fonctionnalités écologiques des corridors écologiques bocagers

VALORISER LA QUALITÉ PATRIMONIALE ET ARCHITECTURALE DU CHAPELET URBAIN ET DES ÉLÉMENTS BÂTIS

- Renforcer la complémentarité de Tuffalun avec les pôles touristiques voisins
- Conforter réseau cyclable et piéton ambitieux en lien avec les territoires voisins
- Préserver et mettre en valeur les monuments et les ensembles bâtis d'intérêt
- Préserver les panoramas
- Améliorer la qualité paysagère des entrées de ville et des axes majeurs
- Améliorer la qualité paysagère de la zone d'activité
- Arrêter l'urbanisation linéaire

S'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE

- Inciter la rénovation thermique des logements, le développement des énergies renouvelables et la mobilité durable